



Edition : Du 23 au 29 octobre 2025

P.114

Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 2265000



Journaliste : -

Nombre de mots : 700

PARIS MATCH FINANCES

■ Quand l'année touche à sa fin, beaucoup pensent à augmenter leur PER. Et pour cause : six ans après sa création, c'est l'un des derniers placements financiers à offrir un véritable avantage fiscal. Sur les plus de 11 millions de PER ouverts, beaucoup seront abondés d'ici à décembre, date butoir pour alléger sa facture fiscale dès l'an prochain. Car chaque versement réduit le revenu imposable au titre de l'année et, par ricochet, l'impôt dû en 2026. Cerise sur le gâteau : cette déduction échappe au plafonnement global des niches fiscales de 10 000 € par an.

Si l'État se montre aussi généreux, c'est parce que l'argent versé sur un PER reste en principe bloqué jusqu'à la retraite, sauf

exceptions (achat de la résidence principale, décès du conjoint, invalidité...). « La déduction fiscale sert avant tout à faciliter le passage à l'acte et à encourager l'effort d'épargne retraite sur le long terme », souligne Marc Thomas-Marotel, responsable de l'ingénierie patrimoniale chez BPCE Vie.

UN LEVIER PUISSANT

Bien utilisé, le PER est un redoutable outil de défiscalisation, surtout pour les contribuables les plus imposés. Chaque versement volontaire vient rogner le revenu imposable, dans certaines limites. Par exemple, verser 5 000 € sur un PER cette année vous fera économiser l'an prochain 1 500 € d'impôt si votre taux marginal d'imposition (TMI) est de 30 %, et jusqu'à 2 050 € si vous êtes dans la tranche à 41 %.

Attention toutefois : l'avantage fiscal à l'entrée se paie à la sortie. « Ce qui est déduit à l'entrée sera repris au moins en partie au moment de toucher le capital ou la rente », rappelle Catherine Baudeneau, directrice marketing du courtier en ligne Altaprofits. Tout l'enjeu consiste donc à miser sur un taux d'imposition plus faible à la retraite, pour que le bilan reste gagnant.

En pratique, le PER profite donc surtout aux actifs taxés à 30 %, 41 %, voire 45 %, les plus susceptibles de voir leur taux baisser une fois à la retraite. À l'inverse, si vous êtes dans la tranche à 11 %, le gain immédiat est faible et la fiscalité future pourrait peser lourd ! Quant aux non-imposables, ils n'ont aucun intérêt fiscal à ouvrir un PER : mieux vaut alors miser sur l'assurance-vie, dont la vocation va au-delà de la préparation de sa retraite.

MAXIMISER SES VERSEMENTS AVANT LA FIN D'ANNÉE

Chaque contribuable dispose d'un plafond annuel de déduction, indiqué sur son avis d'imposition. Il équivaut à 10 % des revenus de l'année précédente, avec un minimum de 4 710 € et un maximum de 37 094 € en 2025. Les indépendants et professions libérales bénéficient d'un calcul spécifique, basé sur les revenus de l'année en cours, pouvant porter la déduction maximale à 87 135 €. « C'est souvent en fin d'année qu'ils connaissent précisément leur revenu et peuvent estimer leur plafond. Mais attention à ne pas s'y prendre trop tard », prévient Olivier Sanson, directeur général de la mutuelle des professions libérales

Ampli Mutuelle. Mieux vaut anticiper : un versement ou une ouverture de PER peut prendre plusieurs semaines.

Pour tirer le meilleur parti du dispositif, consultez votre avis d'imposition : il précise le plafond disponible et le report des plafonds non utilisés des trois années précédentes. Vous pouvez ainsi cumuler ceux de 2022, 2023 et 2024 pour vos versements de 2025. Attention, passé le 31 décembre 2025, le reliquat de 2022 sera définitivement perdu.

La mutualisation entre conjoints est un autre levier à ne pas négliger. Les couples mariés ou pacsés peuvent utiliser tout ou partie du plafond d'épargne retraite de leur partenaire, pratique en cas d'écart de revenus significatif. N'oubliez pas de cocher la case dédiée dans la prochaine déclaration. Les indépendants et professions libérales n'y ont toutefois pas accès. Enfin, pensez à réinvestir l'économie d'impôt. C'est ainsi que vous mettrez davantage d'épargne au travail en vue de constituer un capital plus conséquent à terme. ■

PER INDIVIDUEL LE JOKER FISCAL

Faire des économies d'impôt tout en préparant sa retraite, c'est possible grâce au plan d'épargne retraite. Un dispositif attractif, à condition d'en maîtriser les règles.

